



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2022 - 1283

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par M. Philippe GREBERT, en date du 27 juin 2022,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Philippe Grebert, 275 chemin de Gaubil, 82000 Montauban, constitué d'une partie de service à thé du milieu du XIX^e siècle en porcelaine peinte et dorée, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le 1^{er} JUIL. 2022

Article L.3131-1 du CGCT :
affiché le 12 JUIL. 2022

Le Président

Michel WEILL